

Situations d'urgences

Que faire ?

Dans le cadre de votre activité professionnelle (*enseignants, animateurs, éducateurs, médecins et personnels soignants, personnel d'accueil des institutions et structures municipales, départementales ou régionales, etc....*) ou associative, ou encore dans votre quotidien citoyen, il pourrait vous arriver d'être témoin direct de la détresse d'une personne ou d'une famille demandeuse d'asile, réfugiée ou non.

Il est souvent très difficile, au-delà des gestes spontanés d'humanité, de savoir exactement en quoi pourrait consister l'aide à apporter et vers quelles structures se diriger. Il est tout aussi difficile de s'engager seul(e) dans une relation et un travail souvent complexes.

Lorsque l'on constate des dysfonctionnements administratifs, des saturations des plateformes logiquement en charge des dossiers, ou des problématiques aiguës de survie, de logement, de santé, il est nécessaire de pouvoir déterminer avec précision la situation de la ou les personnes et l'avancée dans le processus de demande d'asile.

Pour agir efficacement, et même ne pas compliquer la situation, les seules bonnes intentions ne suffisent pas. Il est nécessaire de prendre conseil ou information auprès de structures institutionnelles et associatives déjà habituées à agir et disposant pour cela d'un certain savoir-faire.

On constate que les structures d'accueil et d'hébergement sont saturées. Des priorités ont été établies par les services de l'état qui gèrent le 115 pour les familles avec enfants en bas âge (moins de 3 ans) ou celles dont l'un des enfants ou des parents souffre d'un handicap reconnu. **Ces priorités laissent donc chaque jour des personnes déjà très fragilisées en dehors des chemins balisés, exposées non seulement au froid, à la faim, à la maladie, mais aussi à la violence sous toutes ses formes.**

Nous souhaitons donc rassembler dans ce document les outils et les liens permettant à chacun d'agir au mieux et de façon concertée.

Vous trouverez donc ici les textes de loi régissant la demande d'asile et les différentes étapes des procédures ainsi que les liens menant aux structures impliquées.

La barrière de la langue, de moins en moins incontournable aujourd'hui grâce aux outils de traduction disponibles en ligne, se posera tout de même souvent pour certaines langues moins connues du grand public.

Nous avons donc ajouté une partie dans laquelle vous trouverez les liens vers des traducteurs ou dictionnaires en ligne gratuits, des glossaires et des cours de conversation avec possibilité d'écoute et de traduction inversée.

N'hésitez pas à proposer des outils ou à nous envoyer ceux que vous auriez élaborés vous-mêmes dans le cadre professionnel ou associatif.

DÉMARCHE CONSEILLÉE

1- Essayer de recueillir les renseignements suivants :

date d'entrée sur le territoire et démarches déjà entreprises (très important car certains délais de dépôt de dossiers sont très courts à partir de l'enregistrement légal)

structure d'accueil et d'accompagnement déjà en charge du dossier (CADA ? FTA ?)

stade d'avancée dans la démarche de demande d'asile, si elle est en cours

lieu d'hébergement

ressources ou associations caritatives déjà accueillantes

personnes de l'entourage pouvant aider à la communication

scolarisation effective des enfants, pour les familles- contact de l'école-

2-En fonction des renseignements recueillis, vous rapprocher des structures déjà informées ou agissantes, vous y présenter et exposer dans quel cadre vous avez été sollicité(e)s, ainsi que les demandes exprimées.

3- Définir aussi clairement vos disponibilités et compétences pour une aide bénévole et, avec l'aide de ces structures, évaluer l'engagement que cette aide implique sur la durée car l'ensemble des démarches peut durer de quelques jours à plusieurs années.

4- Si vous constatez qu'aucun accompagnement ni prise en charge n'est en cours ou que l'entrée sur le territoire ne s'est pas faite légalement, contacter si possible d'urgence une association humanitaire avant toute démarche vers des structures officielles.

Ligue des Droits de l'Homme, section régionale et/ou nationale
<http://www.ldh-france.org/regions/basse-normandie/calvados/>

Amnesty International

<https://www.amnesty.fr>

<https://www.amnesty.fr/pres-de-chez-vous/pays-d-auge>

La Cimade

<http://www.lacimade.org/>